



**Direction Générale des Services**

E-mail : [mf.stephan@niederbronn-les-bains.fr](mailto:mf.stephan@niederbronn-les-bains.fr)

Réf. : C/ /MF

Affaire suivie par : M.F. STEPHAN

## **Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal dans sa séance plénière du 13 Décembre 2022**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Novembre 2022.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.
3. Gestion Forestière – Exercice 2023.
  - 3/1. Adoption du programme EPC/TER 2023.
  - 3/2. Ventes de bois – Tarifs 2023.
4. Casino - Délégation de Service Public – Affectation des contributions annuelles 2022.
5. Celtic – Présentation du Bilan d'exploitation 2021.
6. SMICTOM Nord du Bas-Rhin – Présentation du rapport d'exploitation annuel 2021.
7. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 7/1. Révision des tarifs et redevances avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.
  - 7/2. Travaux en régie – Décision Budgétaire Modificative au Budget Principal.
  - 7/3. Chantier d'insertion entretien des espaces naturels - Convention avec l'association APOIN pour 2023.
  - 7/4. Lutte contre la vacance commerciale – Instauration d'une taxe sur les locaux commerciaux vacants.
  - 7/5. Décision Budgétaire Modificative N° 5 au Budget Principal – provisionnement de créances.
8. Régie Intercommunale d'Electricité – Renouvellement d'un mandat d'administrateur.
9. Divers et communications.
10. Affaires de personnel :
  - 10/1. Tableau des effectifs en personnels titulaires et non titulaires au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.
  - 10/2. Assurance statutaire – Evolution des conditions tarifaires
  - 10/3. Renouvellement d'un poste d'Agent Technique contractuel – 6 mois.
  - 10/4. Renouvellement de l'engagement d'un agent d'accueil et coordinateur Qualité de Vie non titulaire.
  - 10/5. Recours à des vacataires.
  - 10/6. Comité Social Territorial – fixation du nombre de représentants.

**Affichée le 14 Décembre 2022  
en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT**



Le Maire,

  
Anne GUILLIER

